



60, شارع عمر بن الخطاب
طنجة - المغرب

60, avenue Omar Ibn Al Khattab
Tanger - Maroc

T: + 212 (0) 539 343 652
kafaatliljamia@britishcouncil.org
www.britishcouncil.ma

**« Kafaat Lil Jamia » PROGRAMME DES SUBVENTIONS :
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR DES
ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLES, D'INCLUSION SOCIALE, D'INSERTION
PROFESIONNELLE ET AUTO-EMPLOI.
REGION DE L'ORIENTAL**

1. Contexte et objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt:

Le projet « **Kafaat LilJamia - Compétences pour tous** » est mené dans le cadre de la Coopération Déléguée de l'Union Européenne et dirigé par le British Council et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID). Cette action fait partie intégrante du Programme de l'UE d'Appui à la formation professionnelle : développement du capital humain au Maroc, qui vise à améliorer le capital humain au service de la société et de l'économie du Maroc.

Le projet « **Kafaat LilJamia** » a pour objectif principal l'amélioration du modèle de gouvernance de la formation professionnelle à l'échelle régionale afin de garantir une offre de formation professionnelle de qualité, adéquate aux besoins du marché de l'emploi et plus inclusive pour l'ensemble des membres de la société marocaine. Ce projet est lancé dans deux régions pilotes : la région de Tanger-Tétouan-AlHoceima et la région de l'Oriental.

Dans le cadre de ce projet, un programme pilote de subventions sera lancé pour mettre en place entre 6 et 9 initiatives de formation professionnelle, développant des démarches innovantes basées sur une approche territoriale. Elles visent à accroître la synergie entre la formation professionnelle et le marché de l'emploi dans les deux régions, en donnant la priorité à l'inclusion sociale dans les deux régions.

Le présent document définit les règles et conditions de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la participation au programme de subventions pour projets innovants de formation professionnelle, l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle et auto-emploi inscrits aux stratégie régional de la formation professionnelle et d'emploi et des plans de développements régional et communal.

Le montant total du programme de subventions est de 900.000 euros répartis sur trois années. Les projets seront mis en place de manière graduelle en deux ou/et trois phases. La première phase (août 2017-août 2018) dispose d'un budget de 200.000 euros.





60, شارع عمر بن الخطاب
طنجة - المغرب

60, avenue Omar Ibn Al Khattab
Tanger - Maroc

T: + 212 (0) 539 343 652
kafaatliljamia@britishcouncil.org
www.britishcouncil.ma

Cet appel à manifestation d'intérêt concernant cette première phase, est adressé à **la Région de l'Oriental**, dans laquelle une ou deux propositions seront retenues. Celles-ci feront l'objet d'un accompagnement pour une formulation définitive dans les semaines suivantes. Les autres **propositions approuvées** seront susceptibles d'être financées pendant les prochaines phases du projet. En fonction du type et du nombre d'expressions d'intérêt reçues, des convergences ou des synergies entre projets pourront être recherchées, et un accompagnement à la finalisation sera mis en œuvre.

2. Porteurs des projets éligibles

Les entités porteuses de projet répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt sont des structures associatives, légalement constituées au Maroc conformément à la législation marocaine. Elles doivent avoir leur siège social dans la région de l'Oriental ou y posséder une représentation officielle (antenne, branche).

Elles doivent, en outre, avoir les capacités suivantes :

- Capacité juridique et expertise technique pour réaliser un projet de coopération internationale. A ce titre, un minimum de **5 ans d'expérience** dans des actions de formation et d'inclusion de populations en situation d'exclusion sera nécessaire.
- Autonomie financière pour ouvrir un compte bancaire spécifique pour le dépôt de la subvention et le clôturer à la fin du projet.

Les associations seront soumises à la Loi marocaine pour leur gestion et leur administration locale. En tant que subvention de la politique étrangère (SPE), la procédure à suivre dans le cadre de la mise en œuvre effective du projet sera celle de l'article 18.2 du Décret Royal 794/2010, en l'occurrence la Loi 38/2003 de l'Espagne.

Les associations bénéficieront d'un appui technique de la part de l'AECID tout au long de la mise en exécution et de la justification de la subvention. Conformément à la procédure de l'AECID, le recrutement de ressources humaines spécialisées dans le suivi et la justification pourrait être considéré comme une dépense directe éligible dans le budget.

3. Partenariat:

Le programme KafaatLilJamia vise la mise en place des partenariats régionaux durables engageant les acteurs publics et privés du système régional de formation professionnelle dans la planification, l'exécution et le suivi. Ce programme de subventions vise à appuyer de nouvelles démarches de partenariats locaux pour une





60, شارع عمر بن الخطاب
طنجة-المغرب

60, avenue Omar Ibn Al Khattab
Tanger - Maroc

T: + 212 (0) 539 343 652
kafaatliljamia@britishcouncil.org
www.britishcouncil.ma

formation axée sur l'emploi, au service de l'inclusion. **Les partenariats entre les organisations de la société civile, les entités publiques et le tissu entrepreneurial sont vivement conseillés.** Ainsi, des partenariats peuvent se nouer entre les associations porteuses et :

- des organismes de formation professionnelle publics et privés
- des organisations professionnelles
- des organismes publics chargés de la promotion de l'emploi
- des Chambres professionnelles (Commerce et Industrie, Artisanat, Agriculture,...)
- des Syndicats professionnels ou de salariés
- des structures entrepreneuriales (sociétés et coopératives), en particulier celles qui promeuvent l'économie sociale et solidaire
- d'autres associations travaillant avec les collectifs dans des contextes de précarité et d'exclusion sociale.
- le conseil de la région de l'Oriental.

Pour la phase de Manifestation d'Intérêt, un accord d'engagement des parties prenantes sera nécessaire. Un document de partenariat qui régit les conditions d'exécution du projet et le rôle de chaque partenaire devra être finalisé avant de passer à la mise en œuvre.

Seront prioritaires des consortiums **de plus de 4 partenaires**, parmi eux au moins une institution publique.

L'entité porteuse de projet sera chargée de la gestion de la subvention et responsable de la coordination de l'ensemble des actions du projet. Aussi, chaque partenaire sera chargé de l'implémentation d'un axe du projet, à savoir : formation, inclusion et insertion -auto emploi.

4. Contenu des actions des projets

L'objectif principal du programme de subventions est d'introduire de nouvelles approches dans la formation professionnelle et d'envisager leur reproductibilité dans d'autres provinces ou communes à travers de nouvelles formes de gouvernance régionale.

Toute proposition soumise dans le cadre du présent Appel à Manifestation d'Intérêt doit comprendre la définition des quatre aspects suivants :

- le contexte de l'intervention et la problématique à laquelle le projet répond
- la description de l'action de **formation envisagée et en quoi celle-ci répond à la problématique retenue,**
- les **actions d'inclusion sociale** prévues pour accompagner l'action de formation





60, شارع عمر بن الخطاب
طنجة-المغرب

60, avenue Omar Ibn Al Khattab
Tanger - Maroc
T: + 212 (0) 539 343 652
kafaatliljamia@britishcouncil.org
www.britishcouncil.ma

les **actions d'accompagnement des personnes formées vers l'insertion professionnelle**, ainsi que l'intermédiation auprès des entreprises pour garantir un emploi décent.

4.1 Contexte de l'intervention

L'**association candidate ou demandeuse décrira le** contexte dans lequel s'inscrit son projet (économique, social, environnemental), incluant une rapide analyse des besoins locaux en matière d'emploi ou de compétences, ainsi que les résultats attendus du projet.

4.2 Actions de Formation

L'association décrira les actions de formation professionnelle qu'elle entend mettre en œuvre dans le cadre du projet, notamment (non exhaustif) les filières / métier(s) concernés, les durées, les modalités pédagogiques, les lieux de formation, les débouchés professionnels possibles et le lien avec le secteur économique.

Dans ce sens, l'entité porteuse de projet de subvention devait établir des partenariats avec des opérateurs de formation professionnelle publique pour garantir une reconnaissance de l'attestation de formation ou de diplôme obtenu.

Les actions de formation professionnelle proposées devront répondre aux critères suivants :

- S'aligner avec la politique régionale de développement et promotion de l'emploi (à titre indicatif est possible de signaler les domaines de : préscolaire, restauration, services de l'hôtellerie, aide sociale, agriculture, aquaculture, informatique et textile)
- Proposer une formation de qualité,
- Être orientées vers l'insertion professionnelle et l'auto-emploi,
- Garantir l'insertion professionnelle décente et non précaire (CNSS, SMIG),
- S'assurer de l'acquisition de compétences indispensables à l'insertion professionnelle, à vocation théorique, mais surtout pratique,
- Promouvoir l'implication du secteur privé durant la formation soit à travers l'apprentissage (80/20) soit à travers le tutorat en entreprise, le recours à des formateurs en poste en entreprise)
- Garantir la reconnaissance formelle de la formation proposée par un des opérateurs de formation professionnelle reconnu (public ou privé).





60, شارع عمر بن الخطاب
طنجة - المغرب

60, avenue Omar Ibn Al Khattab
Tanger - Maroc
T: + 212 (0) 539 343 652
kafaatliljamia@britishcouncil.org
www.britishcouncil.ma

- S'assurer des profils d'exclusion et de vulnérabilité des groupes ciblés à travers un processus d'identification et de sélection transparent et partagé
- Inclure des modules de formation de soft skills, culture d'entrepreneuriat et gestion économique et financière

4.3 Actions d'Inclusion

Ce programme de subventions a comme objectif principal l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle pour les groupes en situation de vulnérabilité et d'exclusion, selon les besoins du territoire et la promotion de l'interaction entre la formation et l'emploi.

Les manifestations d'intérêt présentées devront intégrer le concept d'inclusion sociale sur la base d'une approche communautaire. La proposition devra définir les mesures d'inclusion sociale pertinentes pour l'accompagnement des populations cibles. Le modèle méthodologique proposé par l'association candidate abordera la question d'inclusion de manière à assurer un accès équitable à la formation aux groupes socialement défavorisés et comprendra des indicateurs de résultats permettant de mesurer l'inclusion sociale effective obtenue.

Les mesures d'inclusion sont considérées comme une dépense directe éligible dans le budget, telles que :

- Actions de mobilisation et de "resocialisation" (activités d'animations socioculturelles et sportives, échange, excursions)
- Actions permettant d'atténuer les obstacles d'accès à la formation et à l'emploi (exemples : indemnités de transports, cartes de transports, aide à la gestion des charges familiales, prise en charge)
- Actions d'alphabétisation fonctionnelle
- Actions de mise à niveau et renforcement des compétences transversales pour faciliter l'accès à l'emploi (aptitude à l'emploi, leadership, communication, estime de soi, compétences et connaissances)
- Suivi et accompagnement individuel des apprentis dans la réalisation de leur projet professionnel
- Mobilisation et sensibilisation du secteur privé (clubs d'entreprises, parrainage, découverte des métiers, etc.)

Toutes les mesures d'accompagnement doivent être budgétisées et intégrées dans le budget du projet.

Chaque projet devrait définir des mesures d'inclusion à partir d'une dimension communautaire, en promouvant la médiation des acteurs communautaires. La priorité





60, شارع عمر بن الخطاب
طنجة-المغرب

60, avenue Omar Ibn Al Khattab
Tanger - Maroc

T: + 212 (0) 539 343 652
kafaatiljamia@britishcouncil.org
www.britishcouncil.ma

sera donnée aux projets qui développent et approfondissent cet aspect de l'inclusion communautaire et intègrent une perspective de droits. Il sera possible d'avoir des experts en développement communautaire qui effectuent des processus de supervision externe des équipes professionnels

4.3 Actions d'Insertion professionnelle

Les projets devront permettre de mettre en œuvre des parcours individualisés vers l'emploi décent à travers des mesures spécifiques d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des populations ciblées sur une période d'au moins 3 mois.

Les mesures d'insertion pourront être : l'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle, la création de coopératives d'économie sociale et solidaire, la constitution d'un statut d'auto-entrepreneur, la création des entreprises de responsabilité limitée (SARL), la recherche d'emploi et les mesures d'auto-emploi.

La proposition devra définir les mesures d'insertion prévues et les indicateurs de résultats escomptés permettant de mesurer les taux d'insertion professionnelle obtenus.

5. Bénéficiaires des actions:

Les projets doivent s'adresser aux populations en situation d'exclusion sociale confrontés à une ou plusieurs difficultés les éloignant de l'emploi. Ce sont principalement des personnes en situation d'exclusion, en âge d'intégrer le marché du travail, qui sont confrontées à des difficultés qui limitent leur accès à un emploi décent et stable.

Les associations porteuses de projet ou candidates devront cibler prioritairement les personnes ou les groupes de personnes dont l'accès à l'emploi est particulièrement difficile (comme définies dans le Programme Régional de l'emploi de l'Oriental), à savoir:

- Les jeunes (hommes et femmes) qui ne travaillent pas, ne sont pas à l'école et ne suivent aucune formation (NEET)
- Les diplômés de l'Enseignement supérieur et OFFPT (hommes et femmes) sans emploi
- Les hommes et femmes en situation d'exclusion sociale et sans emploi





60, شارع عمر بن الخطاب
طنجة - المغرب

60, avenue Omar Ibn Al Khattab
Tanger - Maroc

T: + 212 (0) 539 343 652
kafaatliljamia@britishcouncil.org
www.britishcouncil.ma

Les personnes bénéficiaires qui seront visés par les propositions doivent rencontrer certaines difficultés suivantes :

- compétences et savoirs de base peu ou mal maîtrisés ou faible niveau de formation/qualification
- problèmes d'accès aux centres de formation existants
- charge de famille qui limite l'accès à la formation (famille monoparentale, femmes avec enfants en bas âge, femmes avec des charges familiales limitant l'accès à la formation).
- situation de handicap (physique, mental, social)
- femmes victimes de violences
- personnes étrangères en contexte d'exclusion

Les associations devront définir avec des indicateurs dans leur proposition le processus d'identification et de sélection des participants aux formations sur la base des critères susmentionnés

6. Durée et prorogations:

La durée totale des projets financés sera **entre 6 et 18 mois**. L'ensemble du processus de formation et d'insertion devra être réalisé durant cette période. Un prolongement de projet peut être demandé sur une période ne dépassant pas 6 mois de plus de la période initialement prévue.

Le délai d'exécution de l'intervention subventionnée prend effet à compter de la réception des fonds, celle-ci étant certifiée moyennant document bancaire.

La proposition devra ajouter un chronogramme des actions

7. Plan de communication:

L'entité porteuse du projet doit élaborer et exécuter un plan de communication et de visibilité. Ce Plan sera mis en œuvre en cohérence avec les actions de Communication d'ores et déjà inclus dans le projet Kafaat Liljamia et respecter les règles de communication et de visibilité de l'Union Européenne. L'exécution de certaines actions spécifiques liées à la communication pourrait être considérée comme une dépense éligible au budget.





60, شارع عمر بن الخطاب
طنجة - المغرب

60, avenue Omar Ibn Al Khattab
Tanger - Maroc
T: + 212 (0) 539 343 652
kafaatliljamia@britishcouncil.org
www.britishcouncil.ma

8. Complémentarité

L'Expression d'Intérêt devra faire référence à la complémentarité avec d'autres interventions menées par la coopération espagnole ou par d'autres bailleurs internationaux, par d'autres acteurs de la formation professionnelle et de l'insertion socioprofessionnelle et indiquer, lorsqu'ils existent, les mécanismes prévus pour assurer la complémentarité entre celles-ci et l'intervention proposée.

9. Gestion de risques

L'association candidate à la présente manifestation d'intérêt identifiera et formulera les risques les plus significatifs qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs du projet et indiquera les actions prévues pour la gestion de chacun des risques identifiés.

10. Suivi:

Un Comité de Suivi sera mis en place pendant la période d'exécution du projet. Le Comité de suivi est l'organe chargé de veiller à la bonne exécution du projet. Il est composé d'un représentant de chaque institution partenaire.

- Le bénéficiaire présentera un rapport d'avancement tous les 12 mois à partir du début de la période d'exécution.
- Les rapports d'avancement seront présentés dans les 30 jours suivant la fin de la période couverte par le rapport.

11. Frais admissibles:

Les dépenses autorisées seront celles nécessaires à la bonne exécution de l'action.

Les dépenses devront être réelles, raisonnables et justifiées.

Jusqu'à 10% des dépenses du projet peuvent être des dépenses d'investissement





60. شارع عمر بن الخطاب
طنجة. المغرب

60, avenue Omar Ibn Al Khattab
Tanger - Maroc

T: + 212 (0) 539 343 652
kafaatliljamia@britishcouncil.org
www.britishcouncil.ma

Il sera possible de financer :

- Personnel chargé du suivi technique et économique du projet
- Supervision technique pour accompagner la perspective communautaire
- Réunions intermédiaires de coordination et d'évaluation
- Indemnités pour les stagiaires / bénéficiaires : subsistance, déplacement, fournitures scolaires.
- Frais liés à la mise en place de mesures d'inclusion sociale spécifiques
- Frais de formation : enseignants formateurs, consommables
- Tutorat et accompagnement psychosocial
- Coût des actions d'intermédiation auprès des entreprises pour l'accès à l'emploi
- Coût des assurances
- Frais de communication
- Frais de fonctionnement régulier de l'association permettant l'exécution du projet (maximum de 7% de l'enveloppe globale)

Aussi les dépenses éligibles sont : les contrats de travaux, équipements (neufs ou d'occasion), contrats de biens consommables et de fournitures et contrats de service, strictement justifiés par le projet.

Les dépenses non éligibles sont : la rémunération du capital, les dettes, les commissions bancaires, les coûts dérivés de l'acquisition des terrains ou d'immeubles, sauf dans les cas justifiés et nécessaires pour la mise en œuvre de l'action et les contributions en nature.

La TVA sera une dépense éligible par autorisation de la Délégation de l'Union Européenne. Toutefois, les associations marocaines avec utilité publique peuvent effectuer la procédure de remboursement de la TVA dans le cadre du programme de subventions.

12. Financement:

Le budget du projet devra être exprimé en Euros. Le montant maximum alloué pour chaque projet retenu sera de **150.000 euros.**

En cas de cofinancement au sein du partenariat ou en cas d'un financement en provenance d'autres organismes publics et privés, nationaux ou étrangers, le montant subventionné considéré individuellement, ou en concurrence avec d'autres aides, ne pourra dépasser, en aucun cas, le montant total de l'activité.





60, شارع عمر بن الخطاب
طنجة - المغرب

60, avenue Omar Ibn Al Khattab
Tanger - Maroc
T: + 212 (0) 539 343 652
kafaatliljamia@britishcouncil.org
www.britishcouncil.ma

13. Critères objectifs d'évaluation:

Les critères objectifs d'évaluation sont les suivants :

1. Capacité et expertise de l'association: **20%**
2. Constitution du partenariat: **20%**
3. Qualité de la proposition/ du projet : **60%**
 - durabilité et impact des actions
 - clarté de la problématique
 - montage financier
 - cohérence avec des politiques régionales
 - présentation des actions de formation
 - présentation des actions d'insertion
 - application de l'approche d'inclusion communautaire et travaille en réseau
 - application de l'approche droits
 - établissement des procédures de sélection des bénéficiaires
 - actions de supervision des équipes professionnelles
 - espaces intermédiaires d'évaluation
 - procédures participatives dans la gestion du projet

L'appel à manifestation ne peut pas être approuvé si le résultat de l'évaluation est inférieur à **70%** de la notation relative à tous les critères.

14. Dépôt de dossiers de candidature:

Les associations intéressées doivent transmettre leur dossier de candidature complet par email à l'adresse kafaat.liljamia@britishcouncil.org ou le déposer au bureau du projet aux entre 9h :00 et 17h :00 , 60 Avenue Omar Ibn Al Khattab, 5^{ème} étage, Tanger, avant le **31 mai 2018**. **Téléphone de contact : 0539343652**

Un atelier d'information sera tenu à Oujda le **mardi 8 mai 2018**.

Les associations intéressées pour participer à l'atelier d'information doivent confirmer leur présence avant le **7 mai 2018** à l'adresse kafaat.liljamia@britishcouncil.org





60, شارع عمر بن الخطاب
طنجة - المغرب

60, avenue Omar Ibn Al Khattab
Tanger - Maroc

T: + 212 (0) 539 343 652
kafaatliljamia@britishcouncil.org
www.britishcouncil.ma

Composition des dossiers de candidature :

Le dossier de candidature pour cet Appel à Manifestation d'Intérêt comprendra les pièces suivantes :

Dossier administratif :

- Copie conforme du statut de l'association, de la liste des membres du bureau, du récépissé définitif des autorités locales, dernier procès de l'assemble générale, dernier rapport financier de l'association.
- Liste et description sommaire de projets similaires menés par l'association

Dossier relatif au projet (selon le modèle) :

- Formulaire de l'appel à manifestation d'intérêt
- Budget
- Lettres d'engagement des partenaires du projet

